



Accord de libre-échange Union Européenne/ République de Corée

DE VRAIES PERSPECTIVES POUR LES VINS ET SPIRITUEUX FRANCAIS EN COREE DU SUD

La Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux se félicite de la décision du Conseil de l'Europe d'autoriser la signature et l'application temporaire de l'accord de libre échange. La date de l'application temporaire sera le 1^{er} juillet 2011.

En 2009, les exportations de vins et spiritueux se sont élevées à 36,5 millions €. Depuis 1998 et la fin de la crise asiatique, le marché du vin en particulier en Corée ne cesse néanmoins de croître. La concurrence internationale s'intéresse particulièrement au marché coréen où le niveau de consommation est encore faible comparé à d'autres pays (1 l/hab). Les professionnels tablent sur une multiplication par 4 ou 5 des volumes importés dans les 5 à 10 années à venir.

Claude de Jouvenel, Président de la FEVS précise :

« A titre de comparaison, grâce à l'entrée en vigueur d'un accord de libre-échange Chili/Corée en 2004, les droits de douanes appliqués aux vins chiliens ont été progressivement démantelés. Le vin chilien est alors devenu leader en volume en passant de 6% de parts de marché en 2003 à 22% en 2009.

L'annonce de l'entrée en vigueur offre de vraies opportunités pour les entreprises françaises qui, malgré cette différence de traitement, restent en 2009 le premier fournisseur en valeur de vins en République de Corée. »

Notre secteur a en effet obtenu dans le cadre de cet accord de libre échange :

- La suppression immédiate des droits de douane sur les vins européens dès entrée en vigueur de l'accord
- Le démantèlement des droits de douane sur 6 ans pour les spiritueux
- La reconnaissance et la protection des principales indications géographiques de vins et spiritueux européens.

Le Parlement Européen doit à présent donner son consentement pour permettre l'application définitive de l'accord.

Les exportations de VINS et SPIRITUEUX en 2009 se sont élevées à 7,74 milliards euros, représentant toujours l'un des tous premiers secteurs excédentaires français, le troisième derrière l'aéronautique et la chimie/parfumerie.

La Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux (FEVS) est une association qui, créée en 1922, regroupe 550 entreprises qui réalisent plus de 85% des exportations françaises de vins et spiritueux. Ses missions principales sont :

- *D'accompagner et d'informer ses adhérents sur tout élément susceptible de favoriser ou d'affecter leurs exportations dans le monde*
- *De dégager et définir une stratégie commune de développement du secteur*
- *De favoriser le développement international des entreprises exportatrices de vins et spiritueux au sein des organismes publics, parapublics et professionnels au niveau national, communautaire et international*

Plus d'informations sur www.fevs.com

Contact presse : stenne@fevs.com